

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 21 mai 2012**

**CP 12/05-37**

*L'an deux mil douze, le 21 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

*Absent excusé : M. Descazeaux.*

**TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DES PONTS  
SUR LA VOIRIE COMMUNALE PRISE EN CHARGE**

**COMMUNE D'ALBIAS**

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes, le Conseil Général participe au financement des travaux de grosses réparations ou de réfection (renforcement, élargissement) des ponts sur voirie communale prise en charge, sur la base d'un taux de 30 % du montant HT des travaux (chaussée exclue).

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner le dossier présenté et me faire connaître votre décision.

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142 – sous fonction 628.

Autorisation de programme 2012.....	<b>80 000 €</b>
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	<b>39 728 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour .....	<b>2 895 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	<b>42 623 €</b>
Disponible .....	<b>37 377 €</b>

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde la subvention départementale suivante d'un montant de 2 895 € :

<b>COMMUNE-OPERATION</b>	<b>COUT H.T.</b>	<b>SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE (TAUX 30 %)</b>
<b>1) ALBIAS</b> Travaux d'élargissement du pont de la Brive sur la voie communale n°16 (route de Gratié)	9 652 €	<b>9 652 x 30 % = <u>2 895 €</u></b>

**TOTAL : 2 895 €**

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 628 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,